

Image not found or type unknown



13eme mois discriminations?????

Par **TATANE421**, le **23/11/2010** à **20:22**

Bonjour, dans mon entreprise les employes et agents de maitrises ont un salaire base sur 13mois. le college ouvriers n est remunere que sur la base de 12mois. je precise que sur la convention collective (travail mecanique du bois) je n ai jamais vu de paragraphe stipulant cet etat de fait. rrr y aurait t il pas une discrimination?? et quels sont nos recours pour remedier a cela??? merci par avance de vos reponses.